



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 4 octobre 2012

**OBJET : 01-7 - VOIE NOUVELLE
LIAISON ROUTE DE NICE/AVENUE
JULES GREC - PARCELLE AO 183
FONT SARDINE - ACQUISITION À
L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA
PROPRIÉTÉ BOUWFONDS MARIGNAN**

Le jeudi 4 octobre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/09/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2658/12

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jean-Pierre GONZALEZ
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Marguerite BLAZY à M. André-Luc SEITHER
M. Jacques BAYLE à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : Mme Agnès GAILLOT

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **10/10/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **15/10/2012**

Pour le Maire,



Anthony CLAVERIE
Attaché

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

La réalisation et l'implantation d'un établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes sur la Commune, quartier de la Fontonne, a amené la municipalité à étudier et planifier l'aménagement d'une voie nouvelle devant relier l'avenue Jules Grec à la route de Nice pour permettre de répondre aux conditions idéales de fonctionnement et de bénéficier d'une ouverture sur le quartier.

Au POS annulé, l'emplacement réservé pour la création d'une voie de liaison avait été retenu sous la référence 13 C 3. Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 mai 2011, celui-ci a été confirmé sous la référence CO/038.

Le tracé d'alignement à 13 mètres a été maintenu, permettant un double sens de circulation et la création de trottoirs.

Ce projet nécessite la maîtrise du terrain d'assiette de la future voie. Des cessions ont permis d'ébaucher cette opération.

Des négociations ont été également entreprises avec le promoteur BOUWFONDS MARIGNAN concerné par une emprise de 150 m² à détacher de la parcelle AO 183, délaissé de voirie après la réalisation il y a plusieurs années de l'ensemble immobilier SUN VALLEY.

La société BOUWFONDS MARIGNAN ou ses ayants droits, n'ayant pas vocation à entretenir, maintenir en état, faire acte de police ou assurer l'éclairage d'un espace intégré dans le domaine public communal, a proposé par courrier du 30 juillet 2012 de céder à l'euro symbolique à la Commune ledit délaissé.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL


A l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition d'une emprise de 150 m² cadastrée section AO 183 à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les dépenses d'enregistrement de l'acte relatives à cette acquisition seront imputées sur les crédits du BP 2012.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

01-7 - VOIE NOUVELLE LIAISON ROUTE DE NICE/AVENUE JULES GREC - PARCELLE AO 183 FONT SARDINE -
ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ BOUWFONDS MARIGNAN

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.01-7 - VOIE NOUVELLE LIAISON ROUTE DE NICE/AVENUE JULES GREC - PARCELLE AO 183 FONT SARDINE - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ BOUWFONDS MARIGNAN -

Date de transmission de l'acte : 16/10/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2012

Numéro de l'acte : DCM2658-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20121004-DCM2658-12-DE

Date de décision : 04/10/2012

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations